

La Communauté de communes Falaises du Talou est une intercommunalité de 24 communes et près de 25 000 habitants située au sein de la Région Normandie et du Département de Seine-Maritime.

Sur une superficie d'environ 330 km<sup>2</sup>, la Communauté de communes présente une grande diversité de paysages avec les Vallées de la Béthune, de l'Eaulne et de l'Yères, les plateaux d'Alhiermont et du Petit-Caux. Tournée sur la Manche, elle profite d'une façade maritime de 14 km de long.

**Contact : Communauté de communes Falaises du Talou**

Adresse : 46 bis rue du Général de Gaulle 76630 Envermeu  
Tel : 02 35 04 85 10  
Courriel : [contact@falaisesdotalou.fr](mailto:contact@falaisesdotalou.fr)  
Site Internet : [falaisesdotalou.fr](http://falaisesdotalou.fr)

## Le point de vue de la Communauté de communes Falaises du Talou

**Fort de ses nombreux services publics et de son engagement en matière de développement durable, la Communauté de communes Falaises du Talou est un territoire où il fait bon vivre et entreprendre.**

**Depuis la pose de la première pierre en 1982 et la mise en service en 1990, la Centrale de Penly façonne le territoire de Petit-Caux, et par la suite de Falaises du Talou.**

**Vecteur fort d'activités et d'emplois, la centrale nucléaire renforce l'attractivité économique et industrielle de notre territoire.**

**Premier territoire impacté par ce futur grand chantier, la Communauté de communes souhaite s'investir dans ce projet afin de le rendre compatible avec les attentes des habitants et son cadre de vie.**

**La Communauté de communes Falaises du Talou souhaite réaffirmer son soutien au programme de nouveaux réacteurs nucléaires sur le territoire Français, avec l'implantation de la première paire d'EPR2 sur le site de Penly.**



## La centrale de Penly et Falaises du Talou : une histoire commune

C'est en 1982, que les collectivités limitrophes de Penly, déjà en SIVOM, se sont réunies en District pour s'organiser autour de cet accueil de la centrale nucléaire.

Les 18 communes membres du district de Petit Caux ont investi et ont équipé le territoire pour l'accueil du chantier.

Le district s'est ensuite transformé en 2002 en Communauté de communes du Petit Caux et enfin en commune Nouvelle de Petit Caux 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La loi Notre ayant modifié les seuils pour les intercommunalités, la commune nouvelle de Petit Caux a rejoint la Communauté de communes Monts et Vallées composée de 16 communes et 7 communes issus de la vallée de l'Yères. De cette extension de périmètre est née la Communauté de communes Falaises du Talou.

Cette intégration ayant un fort impact sur les finances de l'ex-communauté de communes et notamment sur le potentiel fiscal des communes membres, une solidarité financière s'est mise en place avec l'élaboration d'un pacte fiscal et financier.

L'arrivée éventuelle d'un double EPR à Penly est un tournant pour le Territoire, mais fort de son expérience Falaises du Talou et ses communes membres dont Petit Caux sauront répondre aux attentes et se donner les moyens d'accueillir un tel projet.

De nouveaux aménagements seront nécessaires, aménagements routiers, créations de parkings, de logements...

Forte de son expérience, la Communauté de communes saura se donner les moyens de ses ambitions en investissant, en préservant son territoire notamment en matière environnementales et surtout en s'assurant que les habitants du Territoire ne voient pas leur quotidien trop impacté par un chantier de tel ampleur.

### Des réponses à apporter : Réseaux de transports, logements, articulation des documents d'urbanisme [...]

La CCFT considère qu'il est indispensable de prendre en considération le retour d'expérience de Flamanville afin de ne pas renouveler certaines difficultés.

#### - Sur le sujet des infrastructures de transport :

Des améliorations devront être apportées sur les réseaux routiers et sur les réseaux ferroviaires. Pendant la durée du chantier, ce sont des milliers de véhicules et des dizaines d'engins de chantier qui emprunteront quotidiennement la RD 925 et traverseront la commune déléguée de Saint Martin en Campagne.



Afin d'éviter une saturation du trafic et de réduire l'impact sur nos habitants, il sera nécessaire de prévoir le doublement de la RD925, de porter une réflexion sur le contournement de Saint Martin en Campagne en créant des voies spécifiques au chantier et favoriser le ferroviaire voire le maritime pour le transport des matériaux

#### - Sur le sujet des logements :

L'intégration des logements temporaires dans notre territoire à dominante rural est une question que tout le monde se pose. Ces logements devront avoir le moins d'impact sur nos paysages et apporter le minimum de nuisance pour nos habitants. Il faudra éviter le mitage qui avait été fait à Flamanville.

L'arrivée d'au moins 1000 travailleurs à la fin du chantier risque de saturer l'offre en logement sur notre territoire et celui des EPCI voisins. Le faible nombre d'agrément de logements sociaux attribués par le Département ne permet déjà pas d'offrir une offre de logement aux familles vivants sur le territoire et aux futures nouvelles familles.

#### - L'articulation des documents d'urbanisme et le « ZAN » :

Les différents projets de transition écologique sur notre territoire impactent considérablement nos espaces naturels, agricoles et forestiers. Le projet EPR, le raccordement des éoliennes en mer et les deux projets RTE sont tous situés sur le territoire. Ils consomment à eux seuls plus que la consommation foncière qui nous serait autorisée au vu de l'objectif de réduction de 50%. Ces consommations représentent également plus de la moitié des objectifs de consommation foncière à l'échelle du SCOT.

Un assouplissement des règles d'urbanisme et de l'objectif ZAN s'annonce nécessaire pour ne pas bloquer le développement économique, agricole et de l'habitat sur le territoire. La consommation foncière nécessitera d'être calculée dans son "entièreté" (enceinte EPR2, parkings déportés, logements temporaires...) et devra être comptabilisée dans une enveloppe nationale et non locale.

## La centrale de Penly : moteur de l'activité économique de Falaises du Talou

Par sa proximité avec les grands axes routiers et ferroviaires ainsi qu'avec la liaison transmanche avec l'Angleterre, Falaises du Talou présente une situation économique idéale.

Plus de 1 000 entreprises sont présentes, représentant un total de 5 800 salariés, dont 2 000 dans le secteur industriel.

Fort de ses 800 emplois sur le territoire de Falaises du Talou, la centrale de Penly est un réel moteur pour l'activité économique de notre collectivité.

De nombreuses activités connexes à la centrale nucléaire se développent et structurent le territoire. Ainsi une multitude d'entreprises se sont implantées sur notre territoire, créant un écosystème économique autour de la centrale nucléaire et de ses sous-traitants.

En complément des emplois induits par la centrale, notre territoire est un pôle d'attractivité pour de nombreuses activités économiques :

- Huit zones d'activités et deux hôtels d'entreprises ;
- Une forte prédominance d'activité de mécanique de précision, avec plus de 40 entreprises du secteur et 600 salariés présents sur le territoire.

En complément de la présence de la filière nucléaire et industrielle, notre territoire est marqué par une forte présence de commerçants et artisans dans les bourgs du territoire. Ainsi, plus de 300 commerces expriment leur savoir-faire au bénéfice de la population locale.

Une dynamique commerciale est présente sur le territoire de Falaises du Talou, avec l'organisation de nombreux événements économiques et commerciaux tout au long de l'année.

## De nombreux services publics en faveur des habitants

Grâce à la présence de la centrale, et pour un maillage intense du territoire, notre Communauté de communes a pu se doter de services publics de qualité.

Un maillage de plusieurs services en faveur des habitants est présent sur le territoire :

- Un maillage culturel grâce à un grand réseau de médiathèques présentant une programmation riche et développée ;

- Un réseau « France Services » adapté aux problématiques des habitants éloignés des structures administratives, avec l'accueil dans 7 antennes pour une présence à moins de 10 kilomètres de chaque habitant ;
- Deux équipements aquatiques et de bien-être le complexe sportif de « Ludi'Bulle » à Saint Martin en Campagne et la piscine d'Envermeu.
- Un « relais petite enfance » pour accompagner et orienter les assistantes maternelles du territoire et les parents en recherche de mode de garde ;
- Un service de Transport à la demande gratuit ainsi qu'un programme d'aides pour les mobilités douces des habitants au quotidien.
- 2 déchetteries et 1 point déchets verts et une politique ambitieuse de réduction et valorisation des déchets

La forte présence d'équipements publics sur le territoire est accompagnée par la réalisation d'un projet de territoire communautaire. Ainsi, de nombreux projets voient le jour et notre intercommunalité va se doter d'ici 2026 :

- D'un crématorium,
- D'un nouveau centre aquatique et sportif,
- D'un espace multiservices pour les services communautaires,
- D'un nouvel Hôtel d'entreprises.

L'ensemble de ces services publics, indispensable pour un territoire rural, permettent une acceptation par la population de la présence d'une centrale nucléaire à proximité.



## Un projet en phase avec les objectifs de développement durable de la collectivité

« Une vague d'énergie en Normandie », telle est le slogan de notre Communauté de communes. Slogan qui illustre parfaitement le dynamisme économique, touristique et culturel d'une population rurale et périurbaine dont la moyenne d'âge demeure peu élevée.

Conscient des enjeux en matière de développement durable, notre Communauté de communes soutient la préservation des espèces et des milieux et a été labellisée « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN). Ce plan d'actions prévoit 35 mesures de connaissance, de préservation et de valorisation de la biodiversité du territoire avec l'ensemble des acteurs et la population.

Près de 50 hectares de grands milieux naturels ont déjà été acquis par la Communauté de communes pour des projets de restauration et valorisation en lien avec les compensations environnementales et les mesures qui devront être prises dans le cadre de ce grand chantier.



## Conclusion :

Depuis la construction de la centrale de Penly lors des années 80, le territoire de la Communauté de communes Falaises du Talou est façonné par l'activité autour de la centrale. Moteur d'emplois et de développement, la centrale nucléaire permet à notre Communauté de communes de poursuivre son développement.

Au vu des enjeux énergétiques de notre pays et de la nécessité de la neutralité carbone en 2050, notre Communauté de communes ne peut être que favorable au projet de développement de la filière nucléaire par la construction de six nouveaux réacteurs EPR2.

Lors du Conseil communautaire du 14 juin 2022, les élus de la collectivité, à l'unanimité, ont renouvelé le soutien de la collectivité à la filière nucléaire et mais ont également soutenue la candidature du site de Penly pour la construction et l'accueil de la première paire d'EPR2 sur le territoire français.

Les élus et les services de la communauté de communes Falaises du Talou et la commune de Petit Caux travaillent déjà en amont pour faciliter l'arrivée de ce projet.

Des investissements lourds devront être anticipés pour que ce grand chantier se passe du mieux possible avec une acceptabilité de la population, des salariés du chantier et de l'environnement.

